



CANADA

1961 No. 14

TREATY SERIES 1961 No. 14 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Tactical Air Navigation

Exchange of Notes between CANADA and the

UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, September 19 and 23, 1961

In force September 23, 1961

DÉFENSE

Navigation aérienne tactique

Échange de Notes entre le CANADA et les

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, les 19 et 23 septembre 1961

En vigueur le 23 septembre 1961

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1963

Price—Prix: 35 cents

No.—N° E3-61/14

64398-1

43 208 538
43 078 585
6 163 7393
6 299 4070

EXCHANGE OF NOTES (SEPTEMBER 19 AND 23, 1961) BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED STATES OF AMERICA CONCERNING THE ADDITION OF CAPE DYER TO THE ANNEX TO THE AGREEMENT OF MAY 1, 1959 RELATING TO SHORT-RANGE TACTICAL AIR NAVIGATION FACILITIES IN CANADA.

I

The Chargé d'Affaires, a.i. of the United States Embassy in Canada to the Acting Secretary of State for External Affairs

THE FOREIGN SERVICE OF THE UNITED STATES OF AMERICA

No. 74

The Chargé d'Affaires ad interim of the United States of America presents his compliments to the Acting Secretary of State for External Affairs and has the honor to refer to the Ambassador's Note No. 259 of May 1, 1959⁽¹⁾, which contained as an Annex the conditions which the Governments of the United States and Canada agreed to for the establishment, maintenance, and operation of Tactical Air Navigation (TACAN) Facilities in Canada.

In order to provide azimuth and distance information to aircraft traversing the DEWLINE, the United States hopes to install TACAN facilities at an additional site in Canada, specifically Cape Dyer, which is a DEWLINE station. It would be necessary to assign a United States Air Force TACAN maintenance technician to Cape Dyer.

This facility would serve as both a terminal and an en route aid and would help considerably in solving aircraft identification problems. It is understood that this facility would not conflict with the Canadian TACAN program but rather would complement it. It is also understood that the United States Air Force's Central Coordinating Staff, Ottawa, has informally discussed this facility with officers of the Royal Canadian Air Force, who have concurred that a service need for it exists.

The Chargé d'Affaires ad interim hopes that the Government of Canada can approve the addition of this site to the list of agreed sites set forth in paragraph 6(a) of the Annex to the Ambassador's Note No. 259. The United States Air Force would expect to operate and support United States Air Force equipment at the Cape Dyer installation until such time as Canada might assume operating responsibility pursuant to paragraph 6 (d) of the Annex.

Should the Government of Canada agree to the installation of this additional TACAN facility, the Chargé d'Affaires ad interim proposes that its establishment, operation and maintenance be subject to the conditions set out in the Annex to the Ambassador's Note No. 259 of May 1, 1959. The Chargé d'Affaires ad interim also proposes that this Note and the Acting Secretary's reply constitute an Agreement effective from the date of reply.

WILLIS C. ARMSTRONG

Embassy of the United States of America,
September 19, 1961.

⁽¹⁾ Canada Treaty Series 1959 No. 10.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (LES 19 ET 23 SEPTEMBRE 1961) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE PORTANT ADDITION DU CAP DYER À L'ANNEXE À L'ACCORD DU 1^{er} MAI 1959 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT AU CANADA D'INSTALLATIONS DE NAVIGATION AÉRIENNE TACTIQUE À FAIBLE RAYON.

I

Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures

SERVICE ÉTRANGER DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 74

Le Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique présente ses compliments à M. le Secrétaire d'État par intérim aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer à la Note n° 259 de M. l'Ambassadeur, en date du 1^{er} mai 1959⁽¹⁾, à laquelle étaient jointes en annexe les conditions convenues entre le Gouvernement des États-Unis et le Gouvernement canadien pour l'établissement, l'entretien et l'utilisation au Canada d'installations de navigation aérienne tactique à faible rayon (TACAN).

Afin de pouvoir fournir aux aéronefs traversant la ligne DEW des indications d'azimut et de distance, les États-Unis espèrent établir des installations de TACAN sur un emplacement supplémentaire, soit au cap Dyer, où se trouve une station de la ligne DEW. Il faudra dans ce cas maintenir au cap Dyer un technicien d'entretien TACAN de l'Aviation des États-Unis.

Les installations du cap Dyer serviraient à la fois de terminus et de relais pour l'aide dont il s'agit et faciliteraient considérablement l'identification des aéronefs. Il est entendu qu'elles ne viendraient nullement en concurrence avec le programme TACAN du Canada, mais le compléteraient. Je crois savoir d'autre part que l'État-major central de coordination de l'Aviation des États-Unis à Ottawa a abordé officieusement la question de ces installations avec des officiers de l'Aviation royale du Canada, lesquels se sont trouvés d'accord pour estimer que ces installations répondraient à un besoin réel.

Le Chargé d'Affaires ad interim espère que le Gouvernement canadien pourra approuver l'addition de cet emplacement à la liste des emplacements convenus qui figure à l'alinéa 6 a) de l'Annexe à la Note n° 259 de M. l'Ambassadeur. L'Aviation des États-Unis compte mettre son propre matériel en service dans les installations du cap Dyer et le doter de l'appui nécessaire jusqu'à ce que le Canada décide d'assumer la direction de ces installations aux termes de l'alinéa 6 d) de l'Annexe.

Si le Gouvernement canadien consent à l'établissement de ces installations supplémentaires de TACAN, le Chargé d'Affaires ad interim propose que leur établissement, leur utilisation et leur entretien soient assujétis aux conditions énoncées dans l'Annexe à la Note n° 259 de M. l'Ambassadeur, en date du 1^{er} mai 1959. Le Chargé d'Affaires ad interim propose en outre que la présente Note et la réponse de M. le Secrétaire d'État par intérim constituent un accord portant ses effets à compter de la date de la réponse.

WILLIS C. ARMSTRONG

Ambassade des États-Unis d'Amérique
19 septembre 1961

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1959 n° 10.

II

*The Secretary of State for External Affairs to the Chargé d'Affaires a.i.
of the United States Embassy in Canada*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

No. 156

The Secretary of State for External Affairs presents his compliments to the Chargé d'Affaires a.i. of the United States of America and has the honour to refer to his Note No. 74 of September 19 in which the approval of the Canadian Government is sought for the installation of a TACAN facility at Cape Dyer.

The Secretary of State for External Affairs is pleased to inform the Chargé d'Affaires a.i. that the Canadian Government is agreeable to the installation of this additional TACAN facility in accordance with the terms of his Note.

The Secretary of State for External Affairs further concurs in the proposal that the Note of the Chargé d'Affaires a.i. and this reply shall constitute an agreement between our two governments on this matter effective this date.

H. C. GREEN

Ottawa, September 23, 1961.

Le Chargé d'Affaires ad interim espère que le Gouvernement canadien pour approuver l'addition de cet emplacement à la liste des emplacements pour le programme TACAN du Canada, mais le complément de ce projet d'autre part, le major control de navigation de l'Aviation des États-Unis à Ottawa a accordé officiellement la question de ces installations avec des officiers de l'Aviation royale du Canada, lesquels se sont trouvés d'accord pour estimer que ces installations répondraient à un besoin réel.

Le Chargé d'Affaires ad interim espère que le Gouvernement canadien pour approuver l'addition de cet emplacement à la liste des emplacements pour le programme TACAN du Canada, mais le complément de ce projet d'autre part, le major control de navigation de l'Aviation des États-Unis à Ottawa a accordé officiellement la question de ces installations avec des officiers de l'Aviation royale du Canada, lesquels se sont trouvés d'accord pour estimer que ces installations répondraient à un besoin réel.

Le Chargé d'Affaires ad interim espère que le Gouvernement canadien pour approuver l'addition de cet emplacement à la liste des emplacements pour le programme TACAN du Canada, mais le complément de ce projet d'autre part, le major control de navigation de l'Aviation des États-Unis à Ottawa a accordé officiellement la question de ces installations avec des officiers de l'Aviation royale du Canada, lesquels se sont trouvés d'accord pour estimer que ces installations répondraient à un besoin réel.

WILLIS C. ARMSTRONG

GONSTMAA C. SILLW

19 septembre 1961

(Traduction)

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de
l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° 156

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à M. le Chargé d'Affaires a.i. des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à sa Note n° 74 du 19 septembre demandant l'approbation du Gouvernement canadien en vue de l'établissement d'installations TACAN au cap Dyer.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a le plaisir de faire connaître à M. le Chargé d'Affaires a.i. que le Gouvernement canadien consent à l'établissement de ces installations supplémentaires de TACAN en conformité des termes de sa Note.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures consent en outre à ce que la Note du Chargé d'Affaires a.i. et la présente réponse constituent à ce sujet entre les deux Gouvernements un accord entrant en vigueur dès ce jour.

H. C. GREEN

Ottawa, 23 septembre 1961

(Traduction)

The Secretary of State for External Affairs to the Chargé d'Affaires a.i.
of the United States Embassy in Ottawa

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au Chargé d'Affaires a.i. de
l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Canada

No. 158

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIÈRES

The Secretary of State for External Affairs has the honor to acknowledge the receipt of the letter of the Chargé d'Affaires a.i. of the United States Embassy in Ottawa dated 22 September 1981, regarding the proposed visit of the Honorable M. J. G. MacDonald, Minister of State for External Affairs, to the United States on 23 September 1981. The Canadian Government has no objection to the proposed visit of the Honorable M. J. G. MacDonald to the United States on 23 September 1981, provided that the Honorable M. J. G. MacDonald is accompanied by a member of the Canadian Armed Forces. The Canadian Government has no objection to the proposed visit of the Honorable M. J. G. MacDonald to the United States on 23 September 1981, provided that the Honorable M. J. G. MacDonald is accompanied by a member of the Canadian Armed Forces.

H. C. GREEN
1981, September 23, Ottawa

Ottawa, 23 septembre 1981



CANADA

TREATY SERIES 1961

AIR

Accord entre le Canada et la Suisse

Fait à Berne, le 18 janvier 1958

En vigueur provisoirement le 19 janvier 1958

En vigueur définitivement le 9 novembre 1961

AIR

Agreement between Canada and Switzerland

Signed at Berne January 18, 1958

In force provisionally January 19, 1958

In force definitively November 9, 1961

ROSE DUNSMUIR, 1944
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROSE DUNSMUIR, 1944
Imprimeuse de la Reine et
Contrôleuse de la Papeterie

OTTAWA, 1961

Price—Prix: 35 cents

No.—N° E3 01/15

1126-9-1

43 000 504
6308 539
6 30 8887 X
6 163740X

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 20091809 5